



Communiqué de presse

Luxembourg, le 6 juin 2019

L'UE a besoin de produire davantage d'électricité d'origine éolienne et solaire pour atteindre ses objectifs concernant les énergies renouvelables, selon la Cour des comptes européenne

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, l'UE doit prendre d'importantes mesures pour produire davantage d'électricité d'origine éolienne et solaire et atteindre ses objectifs concernant les énergies renouvelables. Les secteurs de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire ont tous deux enregistré une forte croissance depuis 2005, mais connaissent un ralentissement depuis 2014, affirment les auditeurs. La Commission devrait inciter les États membres à soutenir la poursuite du développement — en organisant des enchères pour augmenter la capacité d'énergie renouvelable, en promouvant la participation citoyenne et en améliorant les conditions de déploiement. Dans le même temps, les auditeurs signalent que pour la moitié des États membres, la réalisation des objectifs de 2020 concernant les énergies renouvelables sera un véritable défi.

L'objectif de l'UE est de produire un cinquième de son énergie à partir de sources renouvelables pour les secteurs de l'électricité, du chauffage et du refroidissement ainsi que des transports. En effet, entre 2005 et 2017, la production d'électricité à partir de sources renouvelables dans l'UE a doublé, passant de quelque 15 % à près de 31 %. Actuellement, la part la plus importante de l'électricité produite à partir de sources renouvelables est d'origine éolienne et solaire photovoltaïque; la baisse des coûts de production de ce type d'électricité la rend de plus en plus compétitive par rapport à celle obtenue par la combustion de combustibles fossiles.

Les auditeurs ont évalué les progrès accomplis par l'UE et les États membres pour atteindre les objectifs en matière d'énergies renouvelables. Ils se sont rendus en Allemagne, en Grèce, en

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063 M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410 M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Espagne et en Pologne pour examiner si le soutien financier en faveur de la production d'électricité d'origine éolienne et solaire a été efficace.

Les auditeurs ont constaté que les régimes d'aide initiaux avaient parfois permis des subventionnements excessifs, avec pour effet une augmentation des prix de l'électricité ou des déficits publics. Après 2014, lorsque les États membres ont finalement baissé les niveaux d'aide pour réduire la charge pesant sur les consommateurs et les budgets nationaux, la confiance des investisseurs a diminué et le marché a connu un ralentissement.

«Les États membres ont encouragé les investissements dans l'énergie éolienne et solaire, mais la diminution des aides a dissuadé les investisseurs potentiels et freiné le déploiement», a déclaré M. George Pufan, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «En raison du ralentissement de la transition vers la production d'électricité à partir de sources renouvelables, l'UE ne parviendra peut-être pas à atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé pour 2020.»

Selon les auditeurs, si l'on veut accroître les investissements, il est impératif d'organiser des enchères pour augmenter la capacité d'énergie renouvelable', pour déterminer le prix d'enchère et pour promouvoir la participation citoyenne à une économie verte. Par ailleurs, des actions supplémentaires (remédier à certaines règles d'aménagement du territoire particulièrement restrictives, à la lenteur des procédures administratives et aux insuffisances des réseaux, notamment) sont nécessaires pour améliorer les conditions de participation au marché des énergies renouvelables.

Les auditeurs ont également constaté qu'en 2017, la moitié des États membres avaient quasiment atteint leurs objectifs nationaux fixés pour 2020 en matière d'énergies renouvelables. Ils avertissent toutefois que les autres États membres devront consentir d'importants efforts supplémentaires pour y parvenir. Les auditeurs se demandent avec inquiétude si les efforts des États membres les plus performants en matière d'énergies renouvelables seront suffisants pour compenser les résultats des États membres sous-productifs et permettre d'atteindre l'objectif global de l'UE.

La réglementation actuelle ne prévoit pas de communication d'informations en temps utile sur les progrès accomplis dans le domaine des énergies renouvelables, ni de mandat pour la Commission lui permettant de prendre des mesures lorsque le déploiement réalisé par les États membres n'est pas suffisamment rapide, selon les auditeurs. Attirant l'attention sur l'objectif de l'UE pour 2030 en matière d'énergies renouvelables, fixé à au moins 32 %, ils indiquent que celui-ci pourrait être difficile à atteindre en l'absence d'objectifs nationaux contraignants. Ils préviennent également que, pour que cet objectif puisse être atteint, d'importants fonds nationaux publics et privés devront être investis en complément du financement de l'UE faisant l'objet du rapport.

Pour améliorer la situation, ils recommandent:

- o de mettre l'accent sur le comblement des écarts afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés pour 2020;
- o de simplifier les procédures et améliorer le délai de disponibilité des statistiques;

- o de prévoir suffisamment d'enchères et promouvoir l'investissement dans les infrastructures de réseau;
- o d'assurer un meilleur suivi.

Remarques à l'intention des journalistes

La production d'énergie éolienne dans l'UE a augmenté de 400 % entre 2005 et 2017. Ce taux s'élève à 8 000 % pour l'énergie solaire. Entre 2007 et 2020, l'UE a alloué environ 8,8 milliards d'euros à des projets liés aux énergies renouvelables au titre du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion, dont 972 millions d'euros ont été investis dans l'énergie éolienne et 2,9 milliards d'euros dans l'énergie solaire. De manière générale, les régimes de soutien ont permis de bénéficier de prix de vente garantis, de primes complémentaires ou de revenus supplémentaires grâce au système de certificats négociables. Pour 2021-2027, la Commission propose d'octroyer quelque 71,8 milliards d'euros à des opérations visant à soutenir les objectifs climatiques, y compris la promotion de l'électricité renouvelable.

L'UE a fixé des objectifs nationaux pour 2020 concernant la consommation combinée d'énergie pour les secteurs de l'électricité, du chauffage et du refroidissement ainsi que des transports. La Commission pourra engager une action en justice à l'encontre des États membres qui ne parviendraient pas à atteindre ces objectifs. Les États membres étaient libres de fixer des objectifs nationaux plus ambitieux. Toutefois, pour 2030, les objectifs nationaux ont été abandonnés au profit d'un objectif global pour l'UE.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile.

Le rapport spécial n° 8/2019 intitulé «Énergie éolienne et solaire destinée à la production d'électricité: d'importantes mesures doivent être adoptées pour que l'UE puisse atteindre ses objectifs» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour (eca.europa.eu).